



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 5 mars 2021

Objet : Consentement d'un prêt à usage au bénéfice de Monsieur Charles Perfetti relatif au local sis 14, rue Chanoine Letteron

Date de la convocation : vendredi 26 février 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame FILIPPI Françoise ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Vu le Code civil et notamment l'article 1875 ;

Vu la délibération de notre collectivité en date du 17 décembre 2019 n°2019/DEC/01/07 portant approbation du choix du lauréat suite à l'Appel à manifestation d'intérêt relatif à la cession de biens immobiliers (parcelles et logements) en vue de la réalisation de 71 logements en Centre Ancien ;

Vu la délibération de notre collectivité en date du 18 février 2020 n°2020/FEV/01/16 portant approbation des cessions foncières en centre ancien dans le cadre du Programme de requalification des quartiers anciens dégradés et de Résorption de l'habitat insalubre Puntettu et Letteron ;

Vu la réponse JO Sénat 13-12-2018 suite à question écrite n°6581 publiée dans le JO Sénat le 09-08-2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement et de l'espace urbain en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que par délibération en date du 18 février 2020, le Conseil municipal a décidé de vendre, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, à Monsieur Charles Perfetti ou toute société qu'il aura créée, plusieurs immeubles et parcelles situés dans le centre ancien afin de créer des logements, notamment dans la rue Chanoine Letteron ;

Considérant la promesse de vente signée le 11 mars 2020 ;

Considérant le début imminent des travaux ;

Considérant qu'afin de permettre à M. Perfetti de mener à bien l'opération dans les meilleures conditions, il convient de lui mettre à disposition gratuitement le local dont la ville de Bastia est propriétaire au 14, rue Chanoine Letteron ;

Considérant que seul le Conseil municipal est compétent pour approuver une mise à disposition gratuite.

Après avoir entendu le rapport d'Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Décide** de consentir à Monsieur Charles Perfetti ou toute société qu'il aura créée pour mener à bien l'opération immobilière pour laquelle il a été désigné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de la réalisation de 71 logements, un prêt à usage relatif au local sis 14, rue Chanoine Letteron à Bastia pour la durée du chantier.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition gratuite correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli